

Solidarité  
Coordination  
Anti  
Linky  
Paris - Île de France



### Les compteurs communicants de type LINKY

Ils échangent des signaux avec un centre de gestion via des concentrateurs, par le biais de radiofréquences, dans les deux sens. L'entreprise Enedis (ex-ERDF), filiale à 100 % d'EDF, est en train d'imposer le nouveau compteur d'électricité Linky partout en France (35 millions de compteurs).

- **Ces compteurs remettent en cause nos libertés**  
Ils permettent aux industriels de connaître notre consommation en temps réel et de collecter des milliards de données sur nos habitudes de vie pour les utiliser à des fins commerciales (et de surveillance policière) et pour les vendre aux publicitaires.
- **Mettent en danger notre santé**  
Ces technologies émettent des ondes électromagnétiques de type radiofréquences qui perturbent le sommeil, peuvent déclencher l'électrohypersensibilité et, à long terme, des cancers et des maladies dégénératives.
- **Nuisent à l'environnement**  
Ils font mettre au rebut des millions de compteurs en bon état, conçus pour durer plus de 50 ans, tandis que les compteurs communicants ne durent que dix ans tout au plus.
- **Suppriment des milliers d'emplois**  
Ils effectuent les relevés de consommation et différentes interventions (telles que changement d'abonnement ou coupure) à distance, sans intervention humaine sur place.
- **Font augmenter les factures et les tarifs d'abonnement**  
Ils comptabilisent différemment la consommation et disjonctent très facilement. Les coûts sont répercutés sur les factures du fait de l'augmentation des taxes, dont une partie est reversée à Enedis ; de la consommation facturée ; et de l'abonnement.
- **Font dysfonctionner les appareillages électriques, risquer des pannes et des incendies**
- **Sont facilement piratables**  
En quelques heures, un inconnu peut pirater votre compteur et modifier vos données. Le système est très vulnérable aux cyberattaques (risque de *blackout*).

Solidarité  
Coordination  
Anti  
Linky  
Paris - Île de France



### Les compteurs communicants de type LINKY

Ils échangent des signaux avec un centre de gestion via des concentrateurs, par le biais de radiofréquences, dans les deux sens. L'entreprise Enedis (ex-ERDF), filiale à 100 % d'EDF, est en train d'imposer le nouveau compteur d'électricité Linky partout en France (35 millions de compteurs).

- **Ces compteurs remettent en cause nos libertés**  
Ils permettent aux industriels de connaître notre consommation en temps réel et de collecter des milliards de données sur nos habitudes de vie pour les utiliser à des fins commerciales (et de surveillance policière) et pour les vendre aux publicitaires.
- **Mettent en danger notre santé**  
Ces technologies émettent des ondes électromagnétiques de type radiofréquences qui perturbent le sommeil, peuvent déclencher l'électrohypersensibilité et, à long terme, des cancers et des maladies dégénératives.
- **Nuisent à l'environnement**  
Ils font mettre au rebut des millions de compteurs en bon état, conçus pour durer plus de 50 ans, tandis que les compteurs communicants ne durent que dix ans tout au plus.
- **Suppriment des milliers d'emplois**  
Ils effectuent les relevés de consommation et différentes interventions (telles que changement d'abonnement ou coupure) à distance, sans intervention humaine sur place.
- **Font augmenter les factures et les tarifs d'abonnement**  
Ils comptabilisent différemment la consommation et disjonctent très facilement. Les coûts sont répercutés sur les factures du fait de l'augmentation des taxes, dont une partie est reversée à Enedis ; de la consommation facturée ; et de l'abonnement.
- **Font dysfonctionner les appareillages électriques, risquer des pannes et des incendies**
- **Sont facilement piratables**  
En quelques heures, un inconnu peut pirater votre compteur et modifier vos données. Le système est très vulnérable aux cyberattaques (risque de *blackout*).

## Comment s'y prendre pour refuser Linky ?

### Exprimer son refus à Enedis

- Locataire ou propriétaire, le titulaire du contrat (= la personne à qui sont adressées les factures d'électricité) doit exprimer son refus par lettre en recommandé avec accusé de réception adressée au siège social d'Enedis. Un modèle de lettre à Enedis est proposé par les avocats d'Artemisia (modèle lettre mise en demeure refus) sur le site [www.artemisia-lawyers.com](http://www.artemisia-lawyers.com). Préciser nom, prénom, adresse et numéro de compteur PDL - point de livraison (le PDL figure sur la facture). Conserver une copie de la lettre signée, et l'AR.
- Moins essentiel que la lettre au siège social d'Enedis mais néanmoins utile : informer de son refus son maire, ainsi que son bailleur ou syndic de copropriété, par lettre en recommandé avec AR.

Et pour refuser les compteurs communicants de gaz (Gazpar) et d'eau ?

Même démarche : écrire en recommandé avec AR au siège social du fournisseur.

### Empêcher physiquement la pose de Linky

- **Si le compteur est à l'intérieur du logement**  
Ne pas ouvrir sa porte aux sous-traitants, sans se laisser convaincre par de faux arguments, ni intimider par des menaces mensongères éventuelles.
- **Si le compteur est accessible à l'extérieur du logement**  
Afficher une copie de votre lettre à Enedis sur votre compteur et être présent à l'arrivée des sous-traitants, si possible avec des voisins, proches ou amis, pour empêcher pacifiquement le remplacement du compteur qui vous est attribué.

Extrait du courrier adressé le 21 avril 2017 au président du directoire d'ENEDIS par la ministre de l'Environnement :

«... Le déploiement du compteur Linky ne doit en aucun cas être une contrainte imposée aux usagers et je vous demande de faire cesser ces pratiques qui contredisent ma volonté de faire adhérer l'ensemble des Français à la transition énergétique de manière positive et participative ».

Ségolène Royal

Madame Célia Blauel, pour la mairie de Paris – qui est propriétaire des compteurs – a écrit dans une lettre du 9 août 2016 adressée à une Parisienne : « ... Enedis, notamment dans le cas où le compteur est situé dans les parties privatives, n'a pas le pouvoir d'imposer sa présence et tout usager peut s'y opposer et refuser l'accès à Enedis à son domaine privé. **Enedis s'est ainsi engagé auprès de la Ville de Paris à ne pas forcer la main des usagers qui confirmeraient le refus de l'installation de Linky chez eux. La procédure pour les particuliers est la suivante : en cas de refus, Enedis engage un dialogue avec l'usager et en cas de confirmation du refus, le compteur n'est pas installé ».**

### Ne pas rester seul(e) face aux pressions

Réunion publique mensuelle de SCALP-IDF : chaque premier lundi du mois à 19 h à Paris - Bourse du travail de Paris (ou annexe), métro République

Site Stéphane LHOMME : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

Plus de 400 communes à ce jour ont refusé Linky.  
Des actions juridiques contre Linky sont en cours.

Vidéos : [https://www.youtube.com/watch?v=tf\\_XyjCqJDA](https://www.youtube.com/watch?v=tf_XyjCqJDA)  
<https://www.youtube.com/watch?v=gzxDT4-kGDI>

## Comment s'y prendre pour refuser Linky ?

### Exprimer son refus à Enedis

- Locataire ou propriétaire, le titulaire du contrat (= la personne à qui sont adressées les factures d'électricité) doit exprimer son refus par lettre en recommandé avec accusé de réception adressée au siège social d'Enedis. Un modèle de lettre à Enedis est proposé par les avocats d'Artemisia (modèle lettre mise en demeure refus) sur le site [www.artemisia-lawyers.com](http://www.artemisia-lawyers.com). Préciser nom, prénom, adresse et numéro de compteur PDL - point de livraison (le PDL figure sur la facture). Conserver une copie de la lettre signée, et l'AR.
- Moins essentiel que la lettre au siège social d'Enedis mais néanmoins utile : informer de son refus son maire, ainsi que son bailleur ou syndic de copropriété, par lettre en recommandé avec AR.

Et pour refuser les compteurs communicants de gaz (Gazpar) et d'eau ?

Même démarche : écrire en recommandé avec AR au siège social du fournisseur.

### Empêcher physiquement la pose de Linky

- **Si le compteur est à l'intérieur du logement**  
Ne pas ouvrir sa porte aux sous-traitants, sans se laisser convaincre par de faux arguments, ni intimider par des menaces mensongères éventuelles ;
- **Si le compteur est accessible à l'extérieur du logement**  
Afficher une copie de votre lettre à Enedis sur votre compteur et être présent à l'arrivée des sous-traitants, si possible avec des voisins, proches ou amis, pour empêcher pacifiquement le remplacement du compteur qui vous est attribué.

Extrait du courrier adressé le 21 avril 2017 au président du directoire d'ENEDIS par la ministre de l'Environnement :

«... Le déploiement du compteur Linky ne doit en aucun cas être une contrainte imposée aux usagers et je vous demande de faire cesser ces pratiques qui contredisent ma volonté de faire adhérer l'ensemble des Français à la transition énergétique de manière positive et participative ».

Ségolène Royal

Madame Célia Blauel, pour la mairie de Paris – qui est propriétaire des compteurs – a écrit dans une lettre du 9 août 2016 adressée à une Parisienne : « ... Enedis, notamment dans le cas où le compteur est situé dans les parties privatives, n'a pas le pouvoir d'imposer sa présence et tout usager peut s'y opposer et refuser l'accès à Enedis à son domaine privé. **Enedis s'est ainsi engagé auprès de la Ville de Paris à ne pas forcer la main des usagers qui confirmeraient le refus de l'installation de Linky chez eux. La procédure pour les particuliers est la suivante : en cas de refus, Enedis engage un dialogue avec l'usager et en cas de confirmation du refus, le compteur n'est pas installé ».**

### Ne pas rester seul(e) face aux pressions

Réunion publique mensuelle de SCALP-IDF : chaque premier lundi du mois à 19 h à Paris - Bourse du travail de Paris (ou annexe), métro République

Site Stéphane LHOMME : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

Plus de 400 communes à ce jour ont refusé Linky.  
Des actions juridiques contre Linky sont en cours.

Vidéos : [https://www.youtube.com/watch?v=tf\\_XyjCqJDA](https://www.youtube.com/watch?v=tf_XyjCqJDA)  
<https://www.youtube.com/watch?v=gzxDT4-kGDI>